



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 55438

## Texte de la question

Un an après la tempête qui a gravement endommagé la forêt aquitaine et plus particulièrement le Médoc, en Gironde, M. Pierre Brana attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'état de ce massif forestier. Les résultats très récents de l'inventaire forestier national (IFN) précisent les dégâts causés sur les pins maritimes. Les professionnels locaux le craignaient, et il vous en avait fait part, le constat des dégâts est malheureusement encore plus important qu'estimé initialement. Ainsi en Gironde, des 17 millions de mètres cubes reconnus, nous passons à 19,5 millions de mètres cubes. Dans les Landes, de 2 millions à près de 5 millions de mètres cubes. Aujourd'hui, pour ces deux seuls départements, on chiffre donc officiellement les chablis (résineux plus feuillus) à près de 27 millions de mètres cubes, soit près de 30 millions pour toute l'Aquitaine. Dans de nombreuses zones forestières, plus particulièrement dans le Médoc, à peine un quart des chablis a pu être dégagé et exploité malgré les efforts engagés. Les propriétaires forestiers et les professionnels de la filière souhaitent ardemment que les aides prévues dans le plan gouvernemental pour la mobilisation des chablis soient maintenues jusqu'au 31 décembre 2001, voire 2002. En faveur de l'ensemble du massif forestier, et plus particulièrement du Médoc, ils demandent un renforcement des aides destinées à faciliter les expéditions de bois par les voies maritimes. La filière attend par ailleurs des mesures significatives dans le cadre de la loi de finances pour 2001 et dans la loi d'orientation forestière, lois pour lesquelles elle réclame la poursuite d'un dialogue tenant compte des spécificités régionales. Elle lui rappelle à cet égard que ce massif de 1 800 000 hectares constitue la plus grande forêt d'Europe. Cette immense ressource, plus de 9 millions de mètres cubes récoltés en Aquitaine (plus du double de la Lorraine), représente le cinquième de la récolte nationale de bois. Toute perturbation de cet équilibre, tant sur le plan écologique, économique que social, est lourde de conséquences. Elles sont considérables, particulièrement dans le milieu rural et forestier du Médoc. Il le remercie de le tenir informé des dispositions qu'il compte prendre face à cette situation.

## Texte de la réponse

Un an après les deux tempêtes exceptionnelles de décembre 1999, les travaux de cartographie menés par l'Inventaire forestier national permettent de mieux connaître la répartition des dégâts forestiers en fonction de leur intensité. Si les vents violents ont souvent frappé de manière aléatoire et disséminée, certaines zones sont très fortement touchées, tant en surfaces de peuplements forestiers sinistrés qu'en volumes de bois abattus. C'est notamment le cas de la Gironde et, plus précisément, du nord de ce département dans le Médoc. Le volume de chablis atteint en effet près de vingt millions de mètres cubes et les surfaces détruites à plus de 40 % représentent près de 30 % des surfaces forestières. Sur l'ensemble du territoire, les intempéries de décembre 1999 ont abattu près de 140 millions de mètres cubes de bois. Le plan gouvernemental en faveur des forêts après les tempêtes a permis, grâce au dynamisme de la filière forêt-bois, d'exploiter, de transporter et de transformer près de la moitié de ces chablis. Ce plan a mobilisé près de 2 milliards de francs en 2000 et une enveloppe de prêts bonifiés à 1,5 % de 12 milliards de francs. A ce titre, la région Aquitaine a disposé de près de 285 millions de francs de subventions et d'une enveloppe de 660 millions de francs de prêts bonifiés. Dans les zones très sinistrées, le volume de bois chablis ne peut être valorisé en une année, même avec la

mobilisation de l'ensemble de l'appareil industriel, l'élargissement des rayons d'approvisionnement ou la réalisation de stockage de longue durée. D'importantes quantités de bois demeurent à terre ; elles seront de plus en plus destinées à la trituration ou à la production d'énergie. L'effort d'exploitation, de stockage, de commercialisation, de transport vers les usines éloignées devra donc se poursuivre en 2001 sur ces zones, accompagné par les mesures du plan gouvernemental. L'année 2001 verra également la montée en puissance des opérations de nettoyage et de reconstitution des forêts sinistrées auxquelles le Gouvernement a décidé de consacrer 6 milliards de francs sur les dix prochaines années. Le dispositif, mis en place le 31 août dernier après une large concertation permet de subventionner les propriétaires forestiers jusqu'à un plafond de 80 % du coût des travaux, évalué selon un barème régional ; ce dernier a été arrêté en Aquitaine le 22 septembre 2000. De nombreuses collectivités territoriales ont également décidé d'accompagner le plan national par des dispositions spécifiques tenant compte de la diversité des forêts, de l'intensité des dégâts et du développement local de la filière bois. Cette synergie permet de renforcer les aides pour les zones les plus sinistrées. Les bois issus du Médoc bénéficient ainsi d'une aide au transport majorée grâce aux collectivités locales. De plus, l'Etat consacrera pour sa part près de 260 millions de francs à des actions de restauration du patrimoine forestier et de soutien de la filière forêt-bois, dans le cadre de l'avenant « tempête » au contrat de plan de la région Aquitaine. Sur l'ensemble de la France, cette contribution exceptionnelle porte sur un montant de 1,7 milliard de francs. En dépit des perturbations induites par ces tempêtes, les priorités stratégiques de développement de la filière forêt-bois ne sont pas remises en cause. Le projet de loi d'orientation sur la forêt, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, se place dans cette perspective et apporte de nouveaux outils d'organisation pour la gestion durable des forêts et une meilleure compétitivité économique de la filière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Brana](#)

**Circonscription :** Gironde (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55438

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2000, page 7058

**Réponse publiée le :** 9 avril 2001, page 2086